REPUBLIQUE FRANCAISE Arrondissement de Carpentras

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CADEROUSSE

Envoyé en préfecture le 13/12/2024 Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID: 084-218400273-20241212-111203-DE



SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024 à 18H30

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

16 présents	Christophe Reynier-Duval	Christine Rieu	Maeva Aubertin
	Mariel Martin	Florian Ricou	Michel Légerot
	Christelle Aubertin	Mélanie Tricot	Danielle Lopez
	Béatrice Réhor	Sylvie Gourdon	Jean Benat
	Jean-Antoine Espinosa	Julien Dufay	
	Viviane Bécart	Michèle Bugnet	
3 procurations	Romain Espinosa a donné	Ghyslaine Eynard a	Nathalie Runser a
	pouvoir à Jean-Antoine	donné pouvoir à Michel	donné pouvoir à Jean
	Espinosa	Légerot	Benat
4 absents	Laure Barnini	Jennifer Bremond	Richard Giner
	Anne-Laure D'Alauzier		
Secrétaire de séance	Christelle Aubertin		
Délibération	11.12.03		
Objet:	Recueil des tarifs 2025		
Rapporteur	Mariel MARTIN		
N° Acte	7.1.3		

Dans le cadre de ses compétences, la commune propose plusieurs actions ou mises à disposition répondant à la réglementation en vigueur ou à la demande des usagers.

La facturation des prestations est effectuée sur la base de tarifs approuvés en Conseil municipal puisque seule l'assemblée délibérante dispose de la compétence pour fixer les tarifs communaux.

Cette année, il est proposé d'ajouter une seule évolution : une gratuité par an pour un prêt de matériels au profit des pompiers de Caderousse qui organiseraient un évènement au sein de la caserne.

Vu l'article L2144-3 du Code général des collectivités territoriales ; Vu l'article L2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- D'approuver les tarifs figurant dans le recueil annexé à la présente délibération.
- D'acter la mise en œuvre de ces tarifs à compter du 1er janvier 2025.

Pièce annexe:

- Recueil des tarifs 2025

Dossier adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en sa séance le jour, le mois et l'an que dessus. Pour extrait conforme Caderousse le 12 décembre 2024 Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL La secrétaire de séance, Christelle AUBERTIN



